



Distr.  
LIMITEE

A/CONF.6/C.3/L.3  
27 août 1955

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS



PREMIER CONGRES DES NATIONS UNIES EN MATIERE DE PREVENTION  
DU CRIME ET DE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Genève, 22 août - 3 septembre 1955

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a soumis au Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants certains principes qui pourraient servir de base de discussion dans le domaine de la prévention de la délinquance juvénile. Le Comité a approuvé ces principes et a proposé que le Congrès les prenne comme l'une de ses bases de travail lorsqu'il examinera la question de la prévention de la délinquance juvénile.

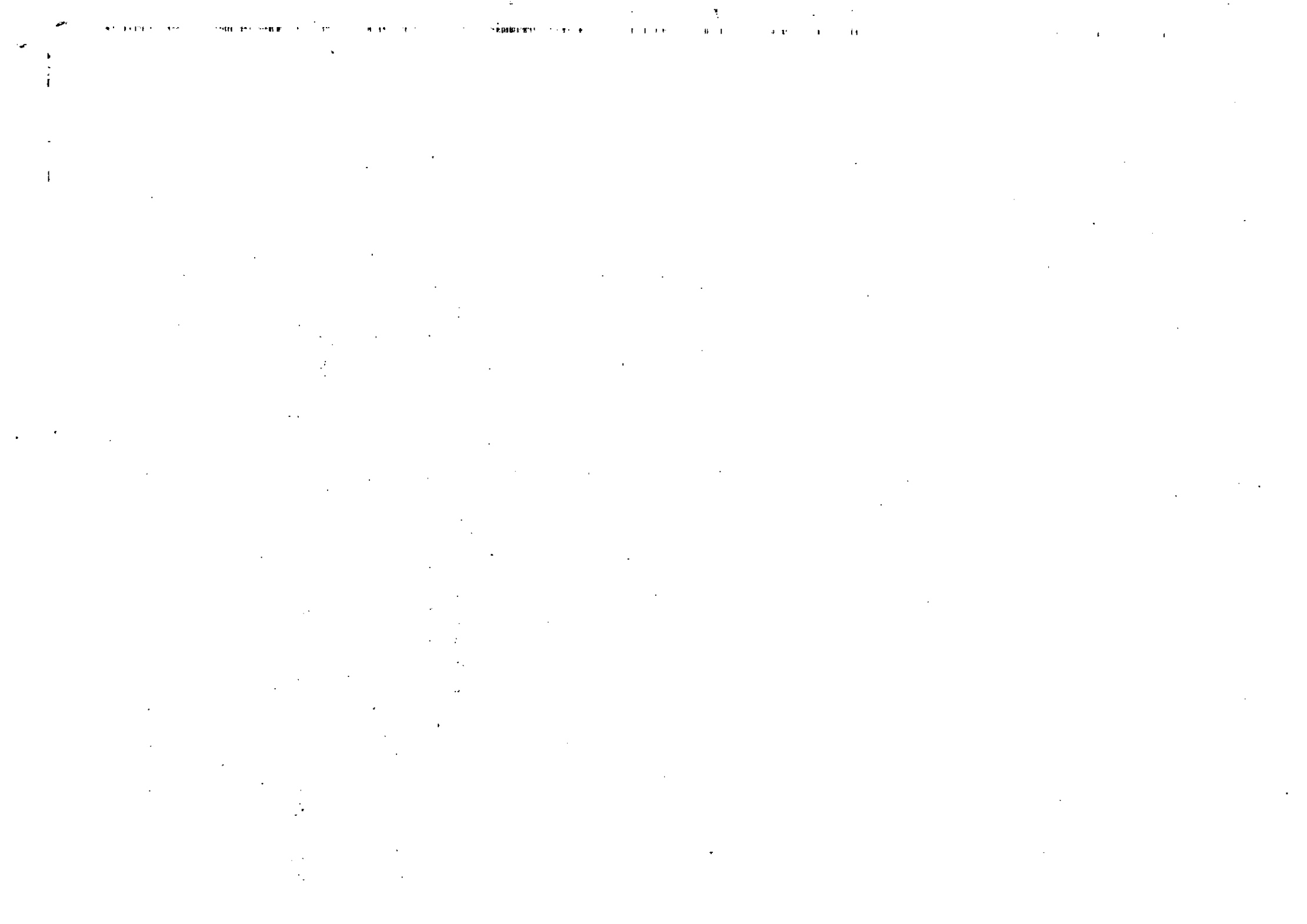
En conséquence, le Secrétariat a l'honneur de communiquer dans le présent document un énoncé de ces principes, qu'il y aurait lieu d'examiner en liaison avec la Cinquième partie, Section II de son rapport sur la Prévention de la délinquance juvénile (ST/SOA/Ser.M/7-8).

PRINCIPES GENERAUX CONCERNANT LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE

- 1) Pour procéder à une étude internationale de cette question et pour préciser l'étendue et la nature de la délinquance juvénile, il serait bon de limiter la portée de cette expression aux mineurs ayant commis une infraction à la loi pénale.
- 2) Dans toute la mesure du possible, les définitions de la délinquance juvénile données par les différentes législations ne devraient pas s'étendre à des actes qui, tout en étant reprehensibles ou de nature à révéler chez leurs auteurs une certaine inadaptation, ne constituent pas des infractions à la loi pénale.

- 3) Pour l'élaboration d'une politique sociale, il paraît utile d'établir une distinction entre les jeunes délinquants et les mineurs dont le comportement pose des problèmes, ou encore les enfants abandonnés, ceux qui ont besoin d'assistance, les orphelins, etc.
- 4) L'étude du comportement dont on suppose qu'il mènera à la délinquance devrait se fonder sur une observation de chaque cas individuel et non sur l'application systématique de méthodes-type.
- 5) Les services chargés de détecter la délinquance juvénile devraient être confiés à un personnel expérimenté et ayant reçu une formation spéciale.
- 6) Avant d'appliquer à un mineur des mesures préventives entraînant des restrictions à l'exercice des droits civils, il faudrait qu'un organe comportant un élément judiciaire ait approuvé lesdites mesures.
- 7) Pour l'élaboration d'une politique de prévention de la délinquance juvénile, il y aurait lieu de s'inspirer des principes suivants :
  - a) Autant que possible, il convient de distinguer nettement entre mesures directes et mesures indirectes de prévention;
  - b) Dans le cadre de la structure politique du pays intéressé, un mécanisme adéquat devrait être créé aux fins de donner des avis pour l'élaboration des mesures de prévention; de contrôler leur application; de coordonner les activités visant à prévenir la délinquance juvénile; de prendre part à l'élaboration des politiques de développement économique et d'industrialisation, de manière à prévenir les perturbations que ces progrès peuvent entraîner lorsqu'ils ne s'accompagnent pas des mesures ou des programmes de prévention appropriés;
  - c) Dans l'élaboration des mesures de prévention, il faut tenir compte avant tout des caractéristiques et des besoins propres au pays ou à la région intéressés; parallèlement, il conviendrait d'étudier avec soin les méthodes et les programmes adoptés dans d'autres pays. Ces méthodes et ces programmes ne pourront toutefois être appliqués ailleurs que dans leur pays d'origine que s'ils cadrent avec les caractéristiques et les besoins du pays qui désire les adopter;

- d) Dans l'élaboration des mesures de prévention, il convient d'envisager conjointement les besoins de la société et ceux des mineurs;
- e) Il conviendrait de fixer une limite d'âge supérieure et une limite d'âge inférieure en tenant compte des caractéristiques nationales;
- f) Une politique de prévention, quelle que soit sa forme, devrait toujours comporter la création de services médicaux, de services de santé mentale et de services sociaux qui exerceraient leurs activités tant en faveur des mineurs que de leurs parents et qui s'efforceraient de prévenir et de détecter la délinquance juvénile.



NACIONES UNIDAS

ASAMBLEA  
GENERAL



Distr.  
LIMITADA

A/CONF.6/C.3/L.3  
17 de agosto de 1955

ESPAÑOL  
Original: INGLÉS



PRIMER CONGRESO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA  
PREVENCIÓN DEL DELITO Y EL TRATAMIENTO  
DE LOS DELINCUENTES

Ginebra, 22 de agosto - 3 de septiembre de 1955

Nota de la Secretaría

La Secretaría presentó al Comité Asesor Especial de Expertos sobre la prevención del delito y el tratamiento de los delincuentes, algunos principios que pueden servir de base para discutir la cuestión de la prevención de la delincuencia de menores. El Comité hizo suyos estos principios y sugirió que el Congreso los adoptara como uno de los puntos de partida para estudiar la prevención de la delincuencia de menores.

En consecuencia, la Secretaría tiene el honor de presentar el texto adjunto de dichos principios, que puede estudiarse junto con la parte quinta, sección II, de su informe sobre la prevención de la delincuencia de menores (Documento ST/SOA/Ser.M/7-8).

PRINCIPIOS GENERALES RELATIVOS A LA PREVENCIÓN DE LA  
DELINCUENCIA DE MENORES

- 1) Con objeto de facilitar la labor en el plano internacional y para delimitar el alcance y naturaleza de la delincuencia de menores, conviene que este término se aplique únicamente a los menores que hayan cometido delitos.
- 2) En la medida de lo posible, no deben incluirse en las definiciones jurídicas de la delincuencia de menores los actos que no constituyan un delito, aunque tengan un carácter reprobable o sean manifestaciones de inadaptación social.

3) Para formular una política social, conviene establecer una distinción entre los menores delincuentes y los que tienen problemas de comportamiento, los que están desatendidos, los que dependen de otras personas, los huérfanos, etc.

4) Para predecir si la conducta de una persona le conducirá probablemente a la delincuencia, conviene basarse en la observación de cada caso particular y no aplicar automáticamente métodos uniformes.

5) El personal de los servicios encargados de descubrir a los menores delincuentes ha de estar formado por especialistas competentes y experimentados.

6) Para aplicar a un menor un tratamiento preventivo que restrinja sus derechos civiles, ha de obtenerse la aprobación de un órgano en cuya composición entre un magistrado.

7) Para la formulación de una política de prevención de la delincuencia de menores, se sugieren los siguientes principios:

- a) Ha de establecerse, en todo lo posible, una distinción entre medidas directas e indirectas;
- b) Conviene crear órganos competentes, dentro de la estructura política del país interesado, que presten su asesoramiento en la formulación de las normas; que fiscalicen su aplicación; que coordinen las actividades encaminadas a prevenir la delincuencia de menores y que participen en la formulación de normas para los mejoramientos económicos e industriales, con objeto de evitar las perturbaciones que estos mejoramientos pueden ocasionar cuando no van acompañados de medidas o programas preventivos;
- c) Al formular una política, conviene tener principalmente en cuenta las características y necesidades nacionales o regionales, prestándose al mismo tiempo la debida atención a los métodos, técnicas y programas adoptados en otros países. Sólo se introducirán métodos y programas extranjeros cuando correspondan a las características y necesidades antes mencionadas;
- d) Al formular normas preventivas, han de tenerse en cuenta las necesidades de la sociedad y las de los menores;
- e) Los límites de edad han de establecerse de acuerdo con las características nacionales;
- f) Toda política de carácter preventivo ha de comprender la creación de servicios médicos sociales y de higiene mental, en beneficio de los menores y de los padres, con objeto de descubrir y prevenir la delincuencia de menores.

WORLD HEALTH  
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

17 août 1955

ORIGINAL : ANGLAIS

## LE DEPISTAGE DU JEUNE "PRE-DÉLINQUANT"

Remarques sur la méthodologie de la recherche

Communication de l'Organisation Mondiale de la Santé  
au Congrès des Nations Unies  
sur la prévention du crime et le traitement des délinquants

Introduction

L'Organisation Mondiale de la Santé ayant toujours insisté sur les aspects préventifs de l'action sanitaire, il est naturel qu'elle adopte une attitude analogue à propos des aspects psychiatriques de la délinquance juvénile.

Pour être efficace, la prévention doit reposer sur une théorie étiologique éprouvée. Aussi, l'acquisition de ces connaissances étiologiques est-elle d'une importance décisive pour rendre plus efficace la prévention de la délinquance juvénile, mais elle exige une recherche planifiée qui se heurte à de nombreuses difficultés méthodologiques.

Il semble donc opportun que l'apport de l'Organisation Mondiale de la Santé au Congrès des Nations Unies sur la Délinquance se concentre sur les problèmes méthodologiques de recherche psychiatrique qui se posent dans un domaine capital de la prévention du crime, à savoir le dépistage du "jeune pré-délinquant".

Si l'on définit la délinquance d'après le comportement des sujets appréhendés, n'importe quelle population de délinquants se révélera hétérogène, non

seulement par la nature des délits, mais aussi en ce qui concerne la personnalité des individus. On serait donc en droit de penser que toute tentative de dépistage des enfants pré-délinquants s'attaque à une tâche si complexe qu'elle est irréalisable, pour ne pas dire utopique. Néanmoins, dans la mesure où les délinquants peuvent être classés en fonction de leurs différents antécédents, la possibilité de déceler, à certains signes, une délinquance future est susceptible d'apparaître dans quelques-unes des classes ainsi délimitées, en particulier si l'on prend en considération les facteurs ambiants. Ce "dépistage" des "pré-délinquants" vise à rendre plus précoces le traitement et la protection, d'après l'hypothèse qu'un traitement est d'autant plus efficace qu'il est plus précoce, permettant ainsi d'empêcher l'évolution de se faire dans le mauvais sens. Il importe de bien se rendre compte qu'en l'état actuel de nos connaissances, ce n'est encore qu'une hypothèse dont la preuve reste à faire. Certaines données exposées ci-après viennent appuyer cette présomption générale, mais nous ne sommes pas encore à même de préciser dans quels secteurs ni chez quels types de personnalités un effort de ce genre a des chances de présenter une efficacité maximum, exception faite de certaines catégories spéciales.

Des faits connus concernant la délinquance non dépistée viennent encore compliquer le problème. Les statistiques des tribunaux ne font apparaître qu'une petite partie des enfants délinquants; par exemple, une large enquête faite à Boston<sup>1</sup> sur des enfants qui n'avaient jamais été traduits en justice a révélé une fréquence de délits insoupçonnés supérieure à la moitié du nombre des délits relevés dans un groupe comparable de délinquants appréhendés. Une autre grande enquête, apparemment digne de foi, menée au Texas auprès d'enfants plus âgés<sup>2</sup> montre que les "actes de délinquance" commis par des étudiants qui n'avaient jamais été appréhendés étaient en fait aussi graves, quoique moins fréquents, que ceux des adolescents conduits au tribunal. Dès lors, quelle différence y a-t-il entre un délinquant reconnu, officiel, et n'importe quel autre enfant? Les délinquants reconnus sont-ils plus délinquants que les autres? Commettent-ils des délits qui seraient plus faciles à déceler (et dont la motivation s'élaborerait peut-être dans l'inconscient) ou bien ont-ils tout simplement moins de chance? Tant qu'on n'aura pas réussi à apprécier l'ampleur de ce problème, il semble qu'il y ait peu d'espoir de pouvoir circonscrire



de façon exacte les états ou les symptômes de pré-délinquance en se fondant sur l'étude des délinquants appréhendés. Si l'on établit des critères de pré-délinquance d'après l'étude des seuls délinquants connus, l'application de ces critères nous amènera à qualifier de "pré-délinquants" de nombreux enfants qui ne seront jamais traduits en justice. Est-il souhaitable de lancer le filet aussi loin ? La réponse à cette question dépendra de celles qui seront apportées à d'autres questions non encore résolues : que deviennent, sur le plan de la santé mentale, les enfants qui présentent ces symptômes apparemment inquiétants ? Quelle serait l'efficacité d'un éventuel traitement ? A quelles méthodes pourrait-on recourir ?\* Il se pourrait que la discussion et la solution de ces problèmes soient quelque peu facilitées par l'adoption d'un critère psychologique de la délinquance dans tout groupe donné, mais une telle redéfinition de la délinquance ferait à son tour surgir d'autres difficultés pratiques et théoriques.

#### Définition psychiatrique du délinquant

La définition d'une catégorie morbide en psychiatrie est hérissée de difficultés. Tous les troubles dits du comportement ont une étiologie multiple; des facteurs découlant de différences constitutionnelles non définies et d'influences du milieu - tant physique que social - se combinent pour produire des attitudes et des traits de caractère qui en viennent à acquérir une stabilité relative. Ces attitudes et traits de caractère sont à leur tour modifiés par la réponse de la personnalité au milieu perçu, engendrant le comportement visible et la vie fantasmatique de chaque individu. Du fait de cette complexité causale, il n'est pas possible de définir les troubles en fonction d'éléments étiologiques isolés, et il n'est pas non plus facile de reconnaître des syndromes qu'on puisse utiliser avec tant soit peu de précision comme catégories distinctes.

Il est toutefois loisible de tenter une classification symptomatologique. Celle-ci ne présente qu'une utilité restreinte si l'on se borne aux comportements

---

\* Les constatations qu'a permis de faire la Cambridge Summerville Youth Study montrent la complexité de ces problèmes.<sup>3</sup>

visibles, superficiels, de nos sujets, mais elle gagne en intérêt à mesure que nous saisissons de façon plus profonde les attitudes et les sentiments qui constituent les antécédents des comportements, si bien que la classification n'est pas autre chose qu'une mise en ordre de ces antécédents.

Dans le cas du comportement délinquant, on peut supposer que derrière les actes de vol, de violence et de rébellion gît une attitude d'opposition vis-à-vis de certains individus ou de la société. Psychologiquement parlant, une violation de la loi ne revêt un caractère délictueux que si elle est intentionnelle; la violation accidentelle d'une loi ou d'un règlement peut ne comporter, sur le plan psychologique, aucune attitude de violation intentionnelle. Inversement, un acte intentionnellement agressif ou antisocial peut ne pas tomber sous le coup de la loi, alors même que l'intention et la motivation en seraient analogues à celles d'un acte juridiquement délictueux. La définition psychologique de l'acte délictueux implique l'examen des motivations de cet acte. Tous les actes qui, consciemment ou inconsciemment, sont dirigés contre le code légal, sont psychologiquement délictueux, qu'ils soient ou non décelés et punis, mais ils ne comprennent pas tous les actes que le psychologue considère comme relevant de la délinquance : il y a en effet beaucoup d'actes dirigés contre des personnes ou contre la société mais que la loi ne punit pas.

Nous pouvons admettre que tous les actes motivés contre des personnes sont des actes agressifs, lesquels englobent les comportements des "délinquants". Cela posé, il nous reste à classer les individus qui se livrent à de tels actes, ce qu'on peut faire en examinant, non pas la nature physique de ces actes, mais bien les types selon lesquels ils se produisent chez chaque individu, compte tenu de l'état du milieu extérieur à celui-ci et de l'âge de l'enfant.

Les types de comportement peuvent aussi être classés d'après leur répétition chez un individu donné - la répétition étant la caractéristique d'un vaste groupe de malades mentaux - et d'après les éléments profonds de leur motivation. On peut ainsi distinguer des types répétitifs dirigés contre des catégories spéciales d'individus - c'est la caractéristique du délinquant névrotique - ou des types plus diffus et capricieux qui jaillissent d'un besoin inconscient d'actions

agressives en général - c'est la caractéristique du "caractère délinquant". L'état diffus des objets contre lesquels le comportement est dirigé trahit la nature profonde de l'origine de la déficience dénommée "caractère délinquant" et conduit à l'hypothèse selon laquelle le caractère délinquant vrai est en grande partie la conséquence d'un trouble du développement antérieur aux fixations névrotiques et probablement même antérieur à la formation d'attitudes paranoïdes ou dépressives. La psychanalyse de certains délinquants prête un certain appui à cette théorie, de même que les études sur la caractériologie et le développement.<sup>4,5</sup>

Parmi les personnes qui commettent des actes "réitératifs" contre des individus ou contre la société, certaines sont névrotiques au sens technique du terme - leurs actes agressifs étant dirigés contre des individus déterminés intervenant dans leur complexe névrotique; d'autres sont atteintes de troubles plus étroitement liés aux schizophrénies - les actes agressifs étant simplement une résultante; d'autres encore ont une agressivité extravertie plus diffuse qui se manifeste par des actes dirigés contre des personnes de toutes sortes, contre des biens, des idéaux, des institutions, voire contre la société en général. Ce sont ces derniers qui constituent les délinquants psychologiques vrais, groupe nombreux et encore hétérogène. Dans la pratique, on rencontre de nombreux types intermédiaires entre deux de ces classes ou entre les trois, de même qu'on observe des types de transition entre chacune de ces trois mêmes classes et celle des délinquants "accidentels".

Par ailleurs, une intelligence inférieure à la normale peut conduire à une absence relative d'adaptation sociale et, par voie de conséquence, à des actes délictueux. La délinquance n'est alors qu'une complication du trouble principal des individus considérés : l'insuffisance intellectuelle. Ces individus sont particulièrement exposés à entrer en conflit avec la loi dans les pays où les services d'assistance et d'éducation des insuffisants mentaux sont peu développés; aussi, une enquête sur les auteurs de délits dans ces pays fera-t-elle apparaître une forte proportion de faibles d'esprit et de déficients mentaux. En revanche, dans les pays où les services en faveur des insuffisants mentaux sont développés, l'intelligence d'un échantillon représentatif d'auteurs de délits accusera une

valeur moyenne égale à celle de la population non délinquante. L'une des mesures générales que la société doit prendre pour lutter contre la délinquance consisterait à assurer le diagnostic, le traitement, l'instruction et l'éducation des enfants dont l'intelligence est inférieure à la normale.

Un comportement antisocial ou illicite occasionnel peut également s'observer chez des individus atteints d'autres troubles psychiatriques, en particulier chez les enfants souffrant d'une des nombreuses variétés de psychonévroses et de psychoses. En pareil cas, il est possible de dépister et de prévenir à temps le comportement antisocial occasionnel en s'appuyant sur la psychodynamique aujourd'hui très connue de ces syndromes et en recourant aux méthodes de dépistage dont disposent les centres de guidance infantile et les services psychologiques scolaires ainsi qu'aux méthodes de traitement psychiatrique qui visent le trouble de la personnalité dans son ensemble, l'élimination du comportement délinquant étant un résultat indirect de l'action thérapeutique.

En théorie, ces thérapeutiques sont relativement simples mais en pratique, si l'on ne dispose pas de services de diagnostic suffisamment développés, il n'est pas facile de repérer ces groupes spéciaux d'individus dans une population quelconque d'enfants qui présentent des troubles du comportement. De toute façon, il y aura un résidu important de syndromes de délinquance vraie dont la psychopathologie est moins bien connue et dont le traitement est moins efficace.

#### Méthodes de recherche applicables à la genèse de la délinquance

##### a) Méthode longitudinale

La méthode longitudinale, dans les études de développement, consiste essentiellement en observations et examens répétés des mêmes individus. La sélection des individus à examiner est évidemment d'une importance capitale si l'on veut extrapoler les résultats pour une population plus vaste. C'est d'ailleurs là la pierre d'achoppement de toutes les recherches de ce genre. On peut citer, à titre d'exemple extrême, les études de développement faites par les spécialistes de la psychanalyse infantile. Sans doute, ces spécialistes ne recourent-ils pas exclusivement à l'observation pour connaître le développement de leurs sujets. En fait, l'investigation psychanalytique

normale fait largement appel à l'anamnèse et en conséquence aux souvenirs des sujets eux-mêmes ou de leur entourage immédiat, mais dans la mesure où ces souvenirs donnent une image fidèle du passé - et le chercheur est en droit de formuler un jugement assez valable sur ce point - la méthode est fondamentalement longitudinale. La difficulté consiste à généraliser les constatations. Lorsque les sujets sont choisis parce qu'il a été jugé nécessaire de les faire examiner en raison de symptômes inquiétants, on ne peut, avec une certitude tant soit peu mesurable, appliquer les résultats obtenus à des enfants qui ne se trouvent pas dans le même cas; de même, on ne peut pas généraliser des études sur des enfants névrosés pour édifier des schémas de développement s'appliquant, par exemple, à des délinquants. La méthode reste toutefois valable en ce sens qu'on pose comme hypothèse qu'il est légitime de généraliser à l'intérieur d'une même classe de comportement; en d'autres termes, que les constatations résultant de l'examen d'un échantillon d'enfants délinquants peuvent être extrapolées en hypothèses de travail visant à la compréhension d'autres enfants présentant des manifestations analogues dans leur comportement. Les constatations - à condition qu'il s'agisse de données observées ou inférées d'une façon exacte et sérieuse - seront importantes dans la mesure où la classification choisie pour le raisonnement théorique aura été valable et formée d'éléments définissables.

Pour savoir si les constatations et les reconstructions touchant le développement des sujets sont ou non valables, il faut examiner le contexte expérientiel total dans lequel ces méthodes sont appliquées et déterminer la cohérence de la structure théorique du développement général dans le cadre de laquelle le chercheur travaille. Il est exact qu'il existe de sérieuses divergences doctrinales entre les théories formulées dans ce domaine, mais elles doivent être considérées comme transitoires et comme un signe de la nouveauté relative de cette science.

Si l'on compare cette méthode longitudinale rétrospective - en reconnaissant les faiblesses de ses données - à la méthode longitudinale fondée sur l'observation directe, il convient de noter que la première a l'avantage d'un choix facile et adéquat de la population à examiner. Une méthode longitudinale fondée sur l'observation directe doit viser à choisir les sujets au hasard; parmi ceux-ci, certains se révéleront être des délinquants, et l'on aura recueilli sur leur développement

des données qui pourront être comparées et mises en contraste avec les données relatives aux non-délinquants dans l'échantillon observé. Cette méthode comporte deux faiblesses pratiques : d'une part, la rareté relative des délinquants qui apparaissent dans la population observée; d'autre part, l'influence de l'étude elle-même sur le développement de l'enfant. Cette influence, même dans les meilleures conditions ou dans les conditions les moins perturbatrices, est impossible à évaluer. Dans le pire des cas - du point de vue de l'étude du développement des enfants "anormaux" - elle peut invalider complètement les constatations si elle est à orientation thérapeutique. Cela peut se produire dans les études où les familles observées sont souvent choisies avant la naissance d'un enfant ou se "choisissent elles-mêmes" par leur disposition à collaborer à l'enquête.

Les études de développement à long terme se heurtent à une troisième difficulté technique, qui n'est pas nécessairement aussi grave et qui réside dans le choix des facteurs à observer et à noter. On peut essayer d'observer tout ce qui pourrait se rapporter à un certain nombre de problèmes de recherche - et gagner ainsi du temps en traitant un grand nombre d'hypothèses ou de théories possibles sur le développement - ou bien on peut chercher à faire des observations déterminées en partant d'une série spécifiquement déductive d'hypothèses préalablement posées. La méthode est particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de problèmes de relations causales où l'enchaînement des causes et des effets n'occupe qu'un bref laps de temps, mais elle devient d'une application de plus en plus malaisée à mesure qu'on a affaire à de longues périodes ainsi qu'à des observations et hypothèses complexes. On peut certes remédier jusqu'à un certain point à cet inconvénient en recourant à des examens échelonnés - comme le fait couramment l'ethnologie - mais il est alors plus difficile de conserver l'échantillon initial d'individus qui est si nécessaire à une étude clinique approfondie. Autant que l'on sache, il n'y a à l'heure actuelle aucune étude de ce genre portant particulièrement sur les problèmes de délinquance dans les sociétés de type européen, mais les méthodes de l'ethnologie pourraient peut-être donner des indications sur le sens dans lequel il serait intéressant de travailler.

Lorsqu'on peut avoir affaire à certaines caractéristiques précises et mesurables chez les enfants, la méthode longitudinale présente des avantages

manifestes. On en trouve un exemple dans des études récentes d'électro-encéphalographie. En examinant des criminels et des psychopathes, on a observé que l'électro-encéphalogramme d'une proportion notable de ces sujets présente certaines ondes caractéristiques. Cette constatation est plus fréquente dans les échantillons de psychopathes que chez les individus normaux. On peut alors poser comme hypothèse que cette caractéristique oscillatoire est liée de quelque manière au comportement des délinquants et l'on peut examiner un échantillon d'enfants choisis au hasard. Cette méthode permet d'inférer la distribution de la caractéristique considérée au sein d'une population et de suivre l'évolution de la caractéristique à travers des échantillons d'âges différents ainsi qu'à travers le même échantillon d'enfants à des âges différents. Les constatations, dans ce cas, confirment l'existence d'un lien entre la caractéristique de l'électro-encéphalogramme et le comportement délinquant et conduisent à grouper un certain nombre d'enfants qui peuvent être considérés comme des délinquants virtuels. Cette méthode est relativement pure et quantitative au point de vue méthodologique, étant donné que la caractéristique en question est susceptible d'être mise en évidence au moyen d'examen répétés, mais il faut ajouter que cette pureté se rencontre rarement lorsqu'il s'agit des caractéristiques psychologiques et culturelles qu'on peut admettre à titre d'hypothèses pour élaborer une étiologie du comportement délinquant.

Il convient de noter qu'il existe beaucoup d'autres études longitudinales qui débutent par l'examen d'un échantillon de délinquants et les suivent pendant un certain nombre d'années.<sup>6</sup> Ces études tendent à définir plus nettement les schémas de comportement délinquant et leur présence dans la société plutôt qu'à révéler des facteurs étiologiques précoces; leur objet est essentiellement épidémiologique.

b) Méthodes comparatives

Les recherches très connues des Glueck<sup>7</sup> rapportées dans "Unraveling Juvenile Delinquency" étaient fondées sur l'étude comparative de 500 délinquants et de 500 témoins homologues. Il s'agissait de mesurer les différences existant entre les deux échantillons en fonction d'un nombre élevé de mesures et d'évaluations qui avaient été jugées a priori importantes. Après avoir étudié ces différences, les auteurs ont dressé des tables de prévision qui, appliquées aux individus, indiquent

certaines probabilités de délinquance. Ces tables, dans l'esprit de leurs auteurs, ont pour objet d'aider à déterminer s'il y a lieu de pousser plus loin l'examen d'un enfant à l'aide de techniques psychologiques et psychiatriques individuelles. Si ces tables donnent les résultats espérés, elles apporteront un élément de solution au problème du dépistage du pré-délinquant.

Quant à l'âge de l'enfant auquel on peut appliquer ces facteurs prévisionnels, il correspond essentiellement à l'âge visé par l'enquête pilote et il se peut qu'il soit trop proche de l'âge auquel s'observe une délinquance tombant sous le coup de la loi. Ainsi, les anamnèses relevées au cours de cette étude ont conduit les auteurs à affirmer que les premières manifestations délinquantes se produisaient le plus fréquemment entre six et neuf ans. Leurs examens étaient exacts et facilement chiffrables en ce qui concerne les manifestations se produisant autour de l'âge d'examen, soit douze ans; seules les données relatives au "contexte social" utilisé pour l'élaboration des tables de prévision remontaient à la période présumée pré-délinquante. La présentation supplémentaire de données autres que celles qui avaient été effectivement rassemblées, à savoir de renseignements portant sur la première enfance, la période préscolaire et le début de la période d'âge scolaire, aurait posé des problèmes débordant le cadre de l'étude.

L'étude faite par Lewis<sup>8</sup> sur un échantillon d'enfants anglais placés dans des institutions offre une recherche plus systématique sur les premières années des enfants délinquants. Cette étude et celle qui avait été faite antérieurement par Carr-Saunders et al.<sup>9</sup> n'étaient pas de purs exemples de la méthode comparative, car elles ne faisaient pas intervenir de témoins homologues. Toutefois, comme leurs échantillons étaient hétérogènes, il a été possible de constituer des sortes de témoins en comparant différents sous-groupes au sein des échantillons. Par exemple, Lewis, en appréciant la séparation mère-enfant en tant que facteur étiologique, a constaté que, dans une certaine proportion de son échantillon, l'anamnèse des sujets révélait de graves facteurs de séparation et que ce sous-groupe présentait des symptômes plus graves que les autres enfants. Cependant, les facteurs de séparation ne sont pas inévitablement suivis d'un comportement délinquant. La situation est en fait la suivante : une grande variété de comportements



anormaux peuvent, d'une manière ou d'une autre, résulter de perturbations des relations mère-enfant et le comportement délinquant ne représente qu'une seule espèce de manifestation. Nous reviendrons plus loin sur l'exploration du développement de la personnalité en tant que celui-ci a été influencé par des séparations précoces de ce genre.

c) Méthodes expérimentales

Une formule typique de méthode expérimentale consiste à instituer une action thérapeutique sociale déterminée dans une région donnée, les méthodes thérapeutiques appliquées et le dépistage des enfants et des familles à soumettre au traitement étant fondés sur des considérations théoriques. De la sorte, on peut suivre les résultats de la thérapeutique sociale en observant l'évolution des taux de délinquance dépistée dans la région choisie. Un exemple de ce type d'expérience sociale nous est fourni par la Nouvelle Galles du Sud, où tous les cas d'école buissonnière sont immédiatement signalés à un fonctionnaire de la protection de l'enfance, lequel prend toutes les mesures thérapeutiques à sa disposition en recourant aux méthodes d'assistance sociale, à l'envoi dans un centre spécialisé, etc. Dans les régions où ces fonctionnaires ont organisé leur travail en partant de l'hypothèse que l'école buissonnière est un symptôme initial courant chez les délinquants, le taux de délinquance a accusé une régression marquée au cours d'une période de quelques années. Dans la mesure où la technique de dépistage repose sur une hypothèse claire, les résultats de l'expérience viennent renforcer cette hypothèse et permettent d'espérer qu'il sera ainsi possible de déceler et de traiter les comportements pré-délinquants. Il ne fait aucun doute que cette méthode, à condition de la concevoir comme une expérience, est de nature à permettre des constatations susceptibles d'éclairer le problème tout entier. Il faut toutefois ajouter qu'ici aussi il est difficile d'extrapoler les constatations faites. Il est peut-être légitime, en se fondant sur les expériences faites en Nouvelle Galles du Sud, de conclure que la pratique de l'école buissonnière est un symptôme courant de pré-délinquance dans la région considérée, mais rien ne permet d'affirmer qu'il en va de même ailleurs. D'après ce que nous savons des différences entre sociétés, nous serions même enclins à penser que ce n'est pas le cas dans certains autres pays.

La "Cambridge-Somerville Study"<sup>3</sup> fournit un exemple d'expérience sociale appuyée sur des groupes témoins. Pour l'essentiel, il s'agit d'une étude portant sur une période de dix ans et comportant l'application de techniques d'assistance sociale à deux groupes de garçons, l'un étant considéré comme formé de pré-délinquants et l'autre non. Malheureusement, par suite des difficultés d'échantillonnage, de la peine qu'on avait à suivre les sujets et peut-être aussi de l'aide insuffisante sur laquelle on pouvait compter de la part des travailleurs sociaux, on n'a relevé que de faibles différences entre les deux groupes de sujets. Si l'on n'avait examiné que le groupe des "pré-délinquants", on aurait pu aboutir à la conclusion que le programme de traitement avait été dans une certaine mesure efficace en ce sens que beaucoup d'entre les enfants de ce groupe ne devinrent pas délinquants. Cette conclusion optimiste n'a cependant pas résisté à la comparaison des constatations effectives avec celles se rapportant au groupe témoin. La preuve a été ainsi faite de l'utilité du groupe témoin dans les recherches expérimentales sociales de ce genre. On notera toutefois que, dans le cas des travaux menés en Nouvelle Galles du Sud, des groupes témoins étaient automatiquement fournis par les régions où aucune action de thérapie sociale n'avait été entreprise, et l'efficacité prophylactique du dépistage des cas d'école buissonnière a été prouvée non seulement par la chute du taux de délinquance dans les régions où l'action avait été menée, mais encore par la persistance des taux dans les régions non soumises à cette action.

d) Méthodes de psychiatrie clinique

Quand on examine l'évolution des connaissances psychiatriques, on y discerne deux tendances : tout d'abord, l'élaboration d'une classification utile des personnes mentalement anormales, ensuite une compréhension plus approfondie des motivations de leur conduite. Si l'on étudie par exemple l'évolution de nos connaissances relatives à la schizophrénie, on s'aperçoit de l'importance de la taxonomie de Kraepelin, qui a établi une distinction entre le groupe des syndromes schizophréniques, le groupe des syndromes maniaques-dépressifs et le groupe des troubles cérébraux organiques. Cette classification a été suivie de descriptions plus précises de divers types de schizophrénie et de l'établissement par Bleuler

de l'histoire de leur développement naturel chez les individus, puis par des travaux plus poussés faisant intervenir les méthodes psychanalytiques, qui ont conduit non seulement à une compréhension plus profonde des mécanismes en jeu, mais aussi à une classification plus succincte des différents types de mécanismes. Les tentatives thérapeutiques de Rosen, fondées sur la théorie psychanalytique, conduisent à leur tour à une meilleure compréhension de la classification envisagée dans ses rapports avec les possibilités thérapeutiques. De même, la classification fondamentale des névroses fournie par Freud - en particulier l'établissement de l'originalité des névroses de transfert - a donné le branle à des travaux plus poussés sur la psychopathologie des états hystériques. La différenciation et la mise en ordre des processus hystériques ont amené une compréhension plus profonde des possibilités thérapeutiques et une classification des mécanismes; cette classification peut à son tour être utilisée en thérapeutique et servir à l'élaboration de nouvelles hypothèses étiologiques. La preuve des possibilités thérapeutiques qui résultent de cet approfondissement des connaissances a été administrée par le traitement d'hystériques dans l'armée pendant la dernière guerre.

On peut reconnaître trois phases dans la méthodologie : 1) l'examen des grands anormaux, avec élaboration d'hypothèses taxonomiques et étiologiques; 2) l'observation des processus évolutifs soupçonnés chez l'enfant en bas âge, puis le perfectionnement des hypothèses formulées; 3) la découverte de ces processus sous leurs formes les plus atténuées dans la personnalité globale de l'adulte, tant normal qu'anormal. Cette dernière phase nous amène à une nouvelle conception de l'anormalité; un grand nombre de mécanismes se révèlent faire partie du développement naturel de tous les individus, l'anormalité du malade ne consistant pas tant dans la possession de ces caractéristiques que dans leur intensité, leur fixité et leur durée dans le comportement global de l'intéressé.

Si l'on examine de plus près les recherches psychiatriques faites dans le domaine de la délinquance, on s'aperçoit qu'elles comportent d'énormes lacunes. La quantité totale des travaux psychanalytiques effectués dans ce domaine est bien moindre que dans les autres secteurs de la psychiatrie. Et cependant Aichhorn a été fécond en hypothèses; l'étude de Bowlby sur les jeunes voleurs atteints d'indifférence

affective<sup>4</sup> a conduit aux diverses hypothèses employées dans les études sur la séparation; enfin, l'analyse de Peto<sup>5</sup> sur deux criminels professionnels "réformés" - dont l'un est devenu un névrosé et l'autre un psychopathe à la suite de leur réforme - l'a conduit à des hypothèses sur les stades de développement qui interviennent dans les processus criminogènes.

A la deuxième phase - qui dépend des hypothèses formulées au cours de la première - nous trouvons très peu d'études spécifiquement conçues en vue de vérifier des hypothèses et d'élaborer des théories. Parmi celles qui ont été consciemment organisées dans un souci théorique relativement pur, nous trouvons les recherches sur la séparation.<sup>10, 11, 12</sup> Les recherches se heurtent à des difficultés plus grandes dans le domaine de l'étiologie de la délinquance que dans celui des autres états psychopathologiques, parce que les mécanismes "délinquants" caractéristiques débutent plus tôt dans le développement de l'enfant.

La première phase étant relativement faible et la deuxième étant en conséquence incomplète, la troisième - adaptation des données aux personnalités des diverses variétés de personnes dites normales - est presque inexistante. Or, c'est seulement une fois cette phase atteinte qu'on peut élaborer un concept clair de la délinquance, psychologiquement définie.

Au problème de l'étiologie génétique et de l'étiologie du développement se surajoute celui de la dépression. Des personnalités analogues, exposées à des influences simultanées différentes, peuvent réagir différemment, tel individu pouvant présenter des symptômes tandis que tel autre restera socialement adapté ou même dynamiquement stable. On est assez renseigné sur les mécanismes de la dépression dans les névroses de type courant, mais on sait relativement peu de choses sur les divers troubles qui s'accompagnent de symptômes extravertis - la paranoïa, la schizophrénie paranoïde et la délinquance figurant au premier rang des syndromes de ce genre. Supposant que, dans toute population, il y a un certain nombre de névrosés, de psychopathes et de délinquants en puissance, le psychologue social, dans sa recherche des facteurs causant la dépression, s'est efforcé de comprendre la structure sociale en fonction de ce qu'elle signifie pour les individus qui s'y trouvent. A cette fin, il a tout d'abord passé en revue tous les

éléments manifestes de la structure sociale - économie, formations de groupes, rapports de forces, idéologies, identifications, adoption d'un rôle, etc. - puis il a cherché à déterminer quels sont, parmi ces éléments, ceux qui interviennent et qui jouent un rôle important dans le développement de l'individu. L'observateur ne voit pas forcément la structure sociale avec les mêmes yeux que les individus observés. Il y a là une difficulté technique à laquelle on n'a apporté jusqu'ici que des solutions partielles. Lewin a proposé une méthode consistant à analyser dans des groupes d'individus les modifications du comportement qui sont causées dans une certaine mesure par des changements expérimentaux. De nombreuses études de structure sociale sont critiquables, soit parce que l'observateur choisit et classe les éléments de la structure sociale sans s'interroger suffisamment sur ce qu'ils signifient pour les individus qui composent le groupe social, soit parce qu'il suppose une certaine signification de ces éléments pour les individus sans avoir procédé à l'analyse individuelle - aperceptive ou opérationnelle - qui serait nécessaire pour rapporter les données d'observation aux personnalités.

Diverses tentatives ont été faites pour remédier à ces difficultés en utilisant les données de l'interrogatoire des individus exclusivement pour la description de la structure sociale, ce qui conduit à élaborer une "société" fondée entièrement sur les perceptions des individus qui y sont inclus et composée par conséquent, sous tous ses aspects, d'éléments revêtus d'une signification. Ces études éliminent l'une des difficultés - le fait pour le chercheur d'imposer sa propre "structure" à la société - bien qu'il ne puisse pas s'empêcher entièrement d'imposer son propre échantillonnage et sa propre classification au matériel abondant qu'il étudie. Analysées d'après la méthode longitudinale, les études de ce genre peuvent montrer le développement de l'adoption d'un rôle chez les enfants<sup>13</sup> et conduire à des hypothèses susceptibles d'aider à de nouvelles recherches sur les motivations.

Tous ces travaux se heurtent cependant à un obstacle fondamental, à savoir le caractère incomplet des données relatives aux déterminants inconscients et le fait que les données sont limitées par le degré de profondeur des techniques d'observation ou d'interrogatoire employées. On y remédierait partiellement en développant considérablement les techniques d'interrogatoire et en recourant à des instruments supplémentaires tels que le test de Rorschach.

Les travaux accomplis à ce jour révèlent des lacunes dans notre connaissance du développement de l'enfant ordinaire sur le plan de l'adoption du rôle et des réactions. De nombreux névrosés ont une dépression à l'adolescence et c'est à cette étape aussi que de nombreux enfants légèrement délinquants deviennent de grands délinquants; or, nous ne savons à peu près rien de systématique sur les raisons et les facteurs produisant cette dépression.

### Conclusions

Si l'on fait le point des recherches psychiatriques relatives au dépistage de l'enfant "pré-délinquant", on s'aperçoit que les principales lacunes sont les suivantes :

- a) Il n'a été publié qu'un faible nombre de rapports de psychanalyses complètes qui permettraient l'élaboration d'hypothèses dynamiques et à partir desquels il serait possible d'inférer des différences entre la délinquance non dépistée et la délinquance manifeste;
- b) il y a une insuffisance relative d'études sur les comportements qui, chez les enfants en bas âge, constituent par hypothèse une manifestation primitive de mécanismes sous-jacents aux conduites délinquantes;
- c) en raison des lacunes a) et b), on n'est pas en mesure de comprendre les changements qui surviennent au point de dépression d'une personnalité, pas plus qu'on n'est capable de comprendre les mécanismes qui sont en jeu au moment de l'acte délinquant impulsif;
- d) on connaît mal le développement de la personnalité normale qui, en pratique, est particulièrement important lors de l'adolescence;
- e) il y a un manque relatif de conceptualisations précises dans le domaine nouveau, mais en voie de développement rapide, que constitue la psychologie sociale;
- f) on n'a pas suffisamment saisi l'intérêt qu'il y aurait à appliquer les méthodes taxonomiques à la définition des problèmes que pose la substitution des données de la "psychologie profonde" aux caractères superficiels du comportement.

Mis à part le développement des recherches empiriques élaborées dans le cadre de programmes de dépistage et de prévention de la délinquance, on ne peut pas s'attendre à un progrès notable des recherches impliquant des examens individuels plus poussés tant que certains perfectionnements n'auront pas été réalisés dans les sciences sociologiques et psychologiques. Certains signes montrent bien, toutefois, que des chercheurs appartenant à ces disciplines se préoccupent de certains problèmes fondamentaux qui peuvent avoir des rapports avec la délinquance.

a) Les études ethnologiques modernes sur la transmission des cultures font intervenir des concepts et des méthodes opérationnels qui peuvent être transposés presque directement aux cultures plus complexes dont la délinquance constitue une caractéristique;

b) les concepts psychanalytiques de transfert positif et de transfert négatif sont d'un intérêt primordial, non seulement pour mettre au jour les carences de relations humaines manifestées par les caractères délinquants, mais encore pour dégager les possibilités de traitement efficace. Ces concepts occupent une place prépondérante dans les discussions des milieux psychanalytiques;

c) la psychologie sociale moderne recourt de plus en plus aux concepts de structure sociale et de rôle social; aussi les recherches menées dans les domaines des attitudes et des relations deviennent-elles plus précises et plus fécondes;

d) la découverte de nouvelles techniques dans l'analyse de la variance<sup>14</sup> et leur application par Beck et d'autres auteurs<sup>15</sup> aux problèmes cliniques de la schizophrénie ont montré que l'utilisation de systèmes taxonomiques en psychopathologie est possible; des travaux de ce genre pourraient être entrepris dans le domaine de la délinquance, ce qui permettrait de clarifier les problèmes fondamentaux du dépistage et, par suite, de faire des recherches expérimentales précises sur des échantillons relativement petits; ces recherches pourraient à leur tour conduire à l'élaboration de recherches sociales empiriques intéressant directement la prévention.

BIBLIOGRAPHIE

1. MURPHY, F.J., SHIRLEY, M.M., WITMER, H.L. The Incidence of Hidden Delinquency. Am. J. Orthopsychiat. 1946, Vol. XVI, No 4, 686-696
2. PORTERFIELD, A.L. Delinquency and its Outcome in Court and College. Am. J. Orthopsychiat. 1944, Vol. XIV, No 2, 368-9
3. POWERS, E. An Experiment in the Prevention of Delinquency (Cambridge Somerville Study). Annals of Am. Ac. Pol. Soc. Sci. January 1949
4. BOWLBY, J. Forty-four Juvenile Thieves. Int. J. Psychoanal. 1944, XXV, 19-53
5. PETO, A. The Interrelations of Delinquency and Neurosis : The Analysis of Two Cases. Brit. J. Med. Psychology, Vol. XXVII, Parts 1 & 2, 1954, 1-14
6. GLUECK, S., et GLUECK, E.T. One Thousand Juvenile Delinquents : Their Treatment by Court and Clinic. Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1934
7. GLUECK, S., et GLUECK, E.T. Unravelling Juvenile Delinquency. The Commonwealth Fund, New York, 1950
8. LEWIS, H. Deprived Children; the Marsham experiment. A social and clinical study. London. Published for the Nuffield Foundation by Oxford University Press, 1954.
9. CARR-SAUNDERS, A.M., MANNHEIM, H., et RHODES, E.C. Young Offenders : An Enquiry into Juvenile Delinquency. Cambridge University Press, 1943
10. BOWLBY, J. Soins maternels et santé mentale. Monographie de l'Organisation Mondiale de la Santé, Genève, 1954
11. SPITZ, R.A. & WOLF, K.M. The Smiling Response. Genet. Psychol. Monogh. 1946, 34, 57-125
12. AUBRY, J. La Carence de soins maternels. Centre international de l'Enfance. Presses universitaires de France, 1955
13. HERBST, P. The Measurement of Family Relationships. Human Relations 1952, V. 3-35
14. STEPHENSON, W. The Study of Behaviour. Q-technique and its methodology. University of Chicago Press, 1953
15. BECK, S.J. The sic schizophrenias; reaction patterns in children and adults. New York. Am. Orthopsychiatric Asscn. 1954.



This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).